

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 11175 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°134

1 euro

janvier-février 2013

Déposé le 06/ 02/ 13

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand



Mardi 12 février 2013 Grève nationale

à l'appel de la FNEC FP FO, FERC-CGT, SUD Education,
CNT-Education, FAEN

- Pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires !
- Pour l'abandon du projet de loi de refondation de l'école !

Dernière minute : le 1^{er} février, au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que le SNUipp appelle aussi à la grève le mardi 12 février.

**Le ministre doit retirer ses plans !
Tous en grève le 12 février !**

- Faites remonter au syndicat les premiers chiffres de grévistes prévus dans votre école !
- Envoyez dès maintenant votre déclaration d'intention de participation à la grève, qui doit parvenir à votre IEN dernier délai samedi 9 février (minuit) !

Carte scolaire

Le SNUDI-FO 13 défendra tous les dossiers qui lui sont confiés.

→ Renvoyez l'enquête syndicale (pages 5 et 6)

→ Calendrier prévu

Groupe de travail : 12 février

CTSD : 15 février



Plus d'infos ?

C'est sur le site

www.snudifo13.org

A consulter régulièrement
en cette période
d'actualités fréquentes ...

Recevoir les infos du SNUDI-FO 13
par mail ...

Des mails d'information réguliers sont envoyés par le SNUDI-FO 13 aux écoles et aux collègues qui s'inscrivent dans notre liste de diffusion.

C'est très simple : on peut le faire à partir de la page d'accueil de notre site ou en envoyant un mail de demande à l'adresse contact@snudifo13.org, avec nom, prénom, école.

Carte 2013, j'adhère
au SNUDI – FO ! (page 4)

S'informer, défendre ses
droits, se mobiliser ...

Participez aux
réunions d'information
du SNUDI-FO ! (page 4)

Mardi 12 février 2013 - Grève nationale

à l'appel de la FNEC FP FO, la FERC-CGT, SUD Education, CNT-Education, la FAEN

■ Pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires !

■ Pour l'abandon du projet de loi sur l'école !

Lors de l'intersyndicale du 28 janvier, Force Ouvrière et la CGT ont fait la proposition d'une grève nationale pour l'abandon du projet de loi et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires. Les responsables de la FSU ont rejeté cette proposition et l'UNSA et la CFDT ont fait savoir que ces revendications n'étaient pas les leurs !

Les personnels rejettent massivement les mesures ministérielles

Au moment où le rejet du décret sur les rythmes scolaires à Paris et en province est massif de la part de tous les personnels du premier degré, au moment où tous les aspects de la loi de territorialisation de l'école de monsieur Peillon sont rejetés aussi bien dans le premier degré que dans le second degré, alors que le ministre reste sourd aux grèves, rassemblements, délégations et manifestations de la semaine dernière, à ce qu'expriment les milliers de pétitions et motions, **c'est maintenant qu'il faut la grève unie sur des revendications claires, celles des personnels, pour faire reculer le ministre !**

- ▶ **Maintien de notre statut de fonctionnaire d'Etat.**
- ▶ **Non à toute tutelle des élus locaux sur les enseignants au nom des «projets éducatifs territoriaux» !**
- ▶ **Non à l'augmentation du nombre de jours de travail !**
- ▶ **Non au travail le mercredi matin !**
- ▶ **Non à l'école du socle de compétences et aux services partagés école-collège**
- ▶ **Non à la territorialisation/régionalisation de l'Education nationale (formation professionnelle, orientation scolaire, contrats tripartites Etat-collectivités et établissement du secondaires)**

Voilà ce que disent les personnels, voilà ce qu'ils veulent que leurs organisations défendent, voilà ce que le ministre, pour l'instant, refuse d'entendre.

En effet, le ministre a publié son décret sur les rythmes scolaires, le 26 janvier !

Il n'est plus temps d'hésiter, il n'est plus temps de s'abstenir !

➔ **FORCE OUVRIERE prend ses responsabilités et appelle à la grève le 12 février.**

➔ **Le SNUDI-FO national s'est adressé au SNUipp-FSU et au SE-UNSA pour qu'ils appellent dans l'unité, à la grève du 12 février contre les lois Peillon.**

➔ **La FNEC FP FO 13 a proposé à toutes les fédérations de l'enseignement des Bouches du Rhône de se réunir en intersyndicale pour organiser la mobilisation et la grève du mardi 12 février. Elle aura lieu le 4 février.**

Le contenu des plans ministériels, les raisons de la mobilisation ...

➔ **La "loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République" !**

Cette loi aurait de graves conséquences :

- sur le statut des personnels et leurs obligations de service, démantelés et remodelés pour être adaptés à cette école territoriale qui ne serait plus l'école publique,
- sur leurs conditions de travail, ... et leurs revenus
- et pour les citoyens et leurs enfants, avec inégalité de droits quant au service public ...

Rappelons un certain nombre de ses contenus :

- Régionalisation de la formation professionnelle
- **Transfert aux régions** de l'orientation scolaire et de ses personnels COPSy
- Contrats d'objectifs tripartites (établissement, région, rectorat)
- Appel à des financements d'entreprise
- **Mise en place des projets éducatifs territoriaux** qui s'inscrit dans l'Acte III de la décentralisation avec la notion de territoire dont les limites ne sont pas claires, le PET serait élaboré avec les élus, les associations de parents d'élèves, les associations sportives et culturelles et même cultuelles, avec risque d'atteinte à la laïcité de l'école et de fin de l'indépendance de l'école et des personnels. Et le projet d'école devra s'y conformer.
- **D'où la territorialisation de l'école publique**, avec confusion entre le scolaire et péri-scolaire, et inégalités entre les communes

- Maintien du **socle commun de compétences** comme principe organisateur de l'enseignement obligatoire, maintien du Livret Personnel de Compétences
- Mise en place de l'école du socle avec **conseil Ecole-Collège** (projets pédagogiques communs, échange de service et remise en cause des statuts particuliers des PE, des certifiés et agrégés et définition locales des obligations réglementaires de service)
- **Réforme des rythmes scolaires** présentée comme une première étape : dégradations considérables des conditions de travail des enseignants qui devraient travailler plus pour gagner moins, compte tenu des frais engendrés par l'introduction d'une journée de travail supplémentaire, sans aucune rémunération supplémentaire...
- Mise en place des **ESPE** (écoles supérieures de professorat et d'éducation) qui visent à créer une formation commune à un métier unique : enseignant du primaire, des lycées, des collèges, du public comme du privé, des profs à tout faire, donc une attaque contre les statuts nationaux
- Et beaucoup d'autres dispositions dont le contenu n'est pas formulé parce qu'elles seraient prises après le vote de la loi par décret...

Sommaire :

P1 : titres ; P2 et P3 : appel à la grève, infos sur les contre-réformes ; P4 : réunions d'infos, adhésion ; P5 et P6 : enquête carte scolaire

→ Le décret « Rythmes scolaires » annonce la tutelle des élus locaux sur l'École publique et ses maîtres !

Que prévoit ce décret ?

1/ Une semaine de 5 jours : 24 heures d'enseignement, réparties sur 9 demi-journées, amplitude maximale de 5h30 par jour et 3h30 par demi-journée, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, Avec une durée de pause méridienne ne pouvant être inférieure à une heure trente.

2/ Un cadrage national ... mais qui laisse tout pouvoir aux élus locaux ou au Conseil d'école !

Le Conseil d'école ou le maire de la commune ou le président de l'EPCI intéressé transmet sa proposition d'organisation de la semaine scolaire au DASEN (...)

Pour la première fois, l'Etat ne fixe plus qu'un simple cadrage national pour le fonctionnement de l'École et donc nos obligations de service... qui pourraient dépendre des élus locaux ou du Conseil d'école (enseignants minoritaires!)

3/ Des « activités pédagogiques complémentaires » placées sous la tutelle des élus locaux définissant le « projet éducatif territorial » !

Des activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves en premier lieu pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés.

Ces activités pédagogiques complémentaires (APC) concernent par ailleurs (...) une aide au travail personnel ou (...) une activité prévue par le projet d'école le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

4/ Une précision supplémentaire permet aux Mairies d'obtenir du DASEN une dérogation sur les jours travaillés et sur leur amplitude, à la seule condition qu'elle soit "justifiée par des particularités du PET et qu'elle présente des garanties pédagogiques suffisantes", c'est la dislocation de l'Education Nationale et du statut des enseignants !

Avec ces "rythmes scolaires", se décline pour nous, enseignants du premier degré le cadre du projet de loi de "refondation" qui prépare la mise en place d'une école territoriale par le biais de "contrats d'objectifs tripartites" de "projets éducatifs territoriaux", du renforcement de la présence des élus politiques locaux dans l'école, de la mise à disposition des locaux scolaires aux associations et aux entreprises, du transfert aux Régions de la carte de la formation professionnelle initiale, de l'orientation scolaire et de ses personnels.

Face à ces contre-réformes, les positions et interventions de FO

D'abord, l'information ... Avec de nombreux communiqués nationaux et tracts de la fédération et du syndicat et pour le SNUDI-FO 13 les mails d'info aux syndiqués et écoles, le bulletin de décembre et surtout la tenue de 20 RIS au premier trimestre.

Et aussi l'intervention dans les instances (dont nos mails et notre site ont largement rendu compte)

- Au **CSE (conseil supérieur de l'éducation) du 14 décembre (sur la loi refondation)**

Il n'y aura pas de consensus car FO vote contre, ainsi que CGT et Sud (soit 9 voix).

Mais la FSU et la PEEP s'abstiennent (16 voix) et il y a 41 voix pour dont l'UNSA, la CFDT et la FCPE.

- Au **CSE du 8 janvier (rythmes scolaires)** Sur les 72 votants, le projet du ministre n'a recueilli en tout et pour tout que 5 voix pour ! C'est un désaveu pour le gouvernement.

Pour : 5 voix (Associations Régions, Départements, Maires de Franc, Ligue de l'Enseignement) Contre : 23 voix (FO, CGT, FSU, SUD, SNALC, PEEP) Abstention : 30 voix (CFDT, FCPE, SNPDEN, UNEF, MEDEF...)

- Au **CTM (Comité Technique Ministériel) du 11 janvier (rythmes scolaires)** Aucune voix pour !

Contre : FO, CGT, FSU, SUD Abstention : CFDT Refus de vote : UNSA

Les interventions et la préparation de la mobilisation

- **Signature de pétitions et des motions** de RIS et d'école pour le retrait des projets de loi Peillon.

- **Lettre conjointe de l'Union Départementale des syndicats FO 13 et du SNUDI-FO 13 aux maires** du département pour leur demander de ne pas mettre en place la réforme du temps scolaire dès 2013.

- **FNEC FO Nationale : proposition de rencontre** aux autres organisations syndicales ; appel aux rassemblements le 23 janvier, jour de présentation du projet "rythmes scolaires" au conseil des ministres.

- **SNETAA-FO** (lycées techniques) national et local : **appel à la grève et aux rassemblements** du 23 janvier pour le retrait des projets.

- **SNUDI-FO 13 : participation à l'intersyndicale** du 10 janvier ; nous proposons un appel commun à la grève avant le conseil des ministres ; nous proposons une prise de position commune pour le retrait des projets de loi Peillon ; ... mais ces propositions sont refusées.

- **SNUDI-FO 13 : appel au rassemblement intersyndical du 23 janvier**, avec ses propres mots d'ordre de retrait des projets refondation et rythmes scolaires

- Après le 23 janvier, participation à l'**intersyndicale nationale le 28 janvier et proposition FO** d'une grève nationale d'avertissement sur deux mots d'ordre clairs : retrait du projet de loi, retrait du projet de décret sur les rythmes scolaires.

- **FNEC FP FO national : appel à la grève du 12 février** sur ces mots d'ordre avec FERC-CGT, SUD Education, CNT-Education, FAEN. Et **courriers du SNUDI-FO national aux secrétaires généraux du SNUipp et SE-UNSA.**

- **FNEC FP FO 13** : proposition d'une intersyndicale départementale pour préparer la mobilisation du 12 février.

Le gouvernement a de moins en moins d'appuis pour un consensus ...

Parmi les collègues, la question de l'unité pour exiger le retrait de ces projets et de la préparation du rapport de force pour l'obtenir est au centre des discussions.

Le mardi 22 janvier à Paris, les professeurs des écoles étaient en grève massive avec leurs syndicats SNUDI-FO, SNUIPP FSU, SE UNSA, CGT Educ'action, Sud-Education, Cnt-Ste.

L'unité syndicale s'est réalisée sur le mot d'ordre de **demande de la non-publication du décret**, il y a 90% de grévistes ! Cet exemple nous montre la voie : **l'unité sur des mots d'ordre clairs permet une mobilisation massive des enseignants**, c'est le seul moyen d'obliger le ministre à retirer son décret "rythmes scolaires", à renoncer à son projet de loi de "refondation".

C'est dans cette perspective que le SNUDI-FO inscrit son action.

Pour s'informer, débattre, préparer la mobilisation ...

■ **Les réunions d'infos syndicales sur le temps de travail, c'est un droit ! Les réunions prévues :**



Les réunions du SNUDI-FO

Les Pennes Mirabeau : samedi 2 février, 9 h Ecole mat La Renardière
Nord-Ouest Département – Tarascon : mercredi 6 février, 9 h Ecole Jules Ferry
Est-département : jeudi 7 février, à partir de 17 h, Ecole élém Eluard, 22 avenue de la gare, La Bouilladisse
Côte bleue Carry le Rouet : vendredi 8 février, 17 h, Ecole mat Thoulouze, chemin des diligences
Côte Bleue Châteauneuf-les-Martigues : mercredi 6 mars, 9 h, Ecole Elém Salengro, rue Patafloux
Aix en Provence : samedi 9 février, 9 h, Union Locale FO, rue des muletiers, et aussi le samedi 18 mai
Peyrolles : mardi 12 février, à partir de 17 h, Ecole maternelle de Peyrolles
Secteur Salon de Pce – Pelissanne : mercredi 13 février, 9 h, Ecole élém Plan de Clavel, Pélissanne
Istres : mardi 12 mars, à partir de 17 h, maison des syndicats, rue sainte Catherine
Martigues : mercredi 13 mars, 9 h, maison des syndicats, allée Benoît Frachon

Marseille Sud : lundi 28 janvier, 17 h, Ecole élém Pont de Vivaux Saccoman, 200 Bd Romain Rolland, 13010
et mercredi 13 février, 9 h, Ecole élém St Tronc Castel Roc, 30, rue Audoli, 13010
et mercredi 6 mars, 9 h, Ecole élém Pharo, rue des Catalans, 13007
Marseille Centre : mercredi 6 février, 9h, UD-FO, 13 rue de l'Académie, 13001
Marseille 4^{ème} : jeudi 7 février, à partir de 17 h, Ecole mat Longchamp, 2 impasse de Montbard, 13004
Marseille Nord : vendredi 8 février, 17 h, Ecole Elem Viste Bousquet, 38 Route nationale de la Viste, 13015

Ce temps de réunion est récupérable sur le temps de service hors temps-élèves. Il suffit d'envoyer à votre IEN un avis d'absence.

Si vous souhaitez une réunion FO pour votre école, contactez-nous, et un délégué FO l'animera !

Encore à programmer : Fos, Rousset, ... et ... →

Se syndiquer, le premier des droits ...



... qui permet de faire respecter tous les autres!

Plus que jamais, l'action revendicative syndicale et indépendante est indispensable !

Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous ; le syndicat c'est vous !
Adhérez !

SNUDI-FO 13 Carte 2013
Année scolaire 2012-2013

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
 sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ **Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité PE Stagiaire : 75 € Retraité : 75 € EVS-AVS : 40 €

■ **Majorations :** ASH, PEMF: 4 € CPC: 10 € Dir 2-4 cl.: 6 € Dir 5-9 cl.: 10 € Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail :

Fonction, Ecole :

.....à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

Déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2013 vous sera adressée début 2014.

Préparation de la rentrée 2013

Fiche-enquête CTSD

complétée le : / /



A retourner à : SNUDI-FO 13
13, rue de l'Académie 13001 Marseille
fax : 04 91 33 55 62
mail : contact@snudifo13.org

Renseignez cette fiche avec précision.
Nous la renvoyer (fichier joint ou fax ou par la poste).
Joindre copie de la fiche remontée des directeurs
saisie en ligne en novembre/décembre 2012.

Nom de l'Ecole :

Circonscription :

Commune :

Maternelle Elémentaire Primaire ZEP RAR ECLAIR

Téléphone :

Adresse mail :

Demande d'ouverture ou crainte de fermeture (cochez la case)

Situation actuelle 2012-2013

Nombre de classes	Nombre d'élèves	Moyenne de l'école
+ CLIS		type : effectif :

Situation prévisionnelle 2013-2014

Nombre de classes	Nombre d'élèves	Moyenne de l'école
+ CLIS		type : effectif :

Répartition des élèves PAR CLASSE

cette année	2012-2013	an prochain	2013-2014
<u>exemple</u> TPS / PS	8 + 23 = 31	<u>exemple</u> TPS / PS	10 + 20 = 30
<u>exemple</u> CP	25	<u>exemple</u> CP / CE1	12 + 11 = 23

ECOLE MATERNELLE

Inscrire dans ce tableau les élèves qui auront **3 ans** (jusqu'au 31.12.2013).
Précisez entre parenthèses le nombre de **3 ans non révolus** à la date de rentrée.

Cadre réservé au syndicat - ne rien inscrire

Votre école a-t-elle été en mesure de carte l'an dernier : oui non

Si oui quelle conséquence ?

Fermeture

Ouverture

Fiche complétée par : _____

Me contacter sur mon portable en cas d'urgence : _____

OBSERVATIONS PARTICULIERES :

1/ En cas d'ouverture, existe- il un local ?.....

2/ Quels sont les arguments en faveur de votre demande (évolution démographique, construction....) :

.....
.....
.....
.....

3/ Quel est le nombre d'élèves de 2 ans inscrits à la rentrée 2012 ?

.....

4/ Quel est le nombre de demandes d'inscription de 2 ans non satisfaits au 1^{er} septembre 2012 (liste d'attente) ?

5/ Quel est le nombre d'élèves qui n'auront pas 3 ans révolus à la rentrée et qui fréquenteront l'école ?

6/ Présence du RASED (nombre de demi journées) E ? Psy?

.....

7/ Elèves en situation de handicap

a) Quel est le nombre d'élèves en situation d'handicap ? Existe-t-il un PPS pour chacun d'entre eux ?

.....
.....

b) Ces élèves ont-ils un AVS-i ou co ?.....

c) Accueillez-vous des enfants qui n'ont pas trouvé une place dans un établissement spécialisé ?.....

.....
.....
.....

Merci d'ajouter sur la page ci-après, toutes les observations que vous jugerez utiles pour la défense de votre école :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cadre réservé au syndicat

Enquête renvoyer dès que possible pour intervention des représentants FO et pour que le syndicat vous apporte toute l'aide et les conseils nécessaires.

Force Ouvrière défendra, comme les années précédentes, tout dossier qui lui est confié.